

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 151 CM du 18 février 2016 fixant les modalités, le programme et la nature des épreuves du concours de recrutement des adjoints d'éducation de la fonction publique de la Polynésie française.

NOR : DRH1600110AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2000-121 APF du 12 octobre 2000 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'éducation de la fonction publique de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 17 février 2016,

Arrête :

Article 1er. — Les adjoints d'éducation sont recrutés par concours interne et externe :

- 1° Le concours externe est ouvert aux candidats qui répondent aux conditions fixées au a) de l'article 4 de la délibération n° 2000-121 APF du 12 octobre 2000 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'éducation de la fonction publique de la Polynésie française ;
- 2° Le concours interne est ouvert aux candidats qui répondent aux conditions fixées au b) de l'article 4 de la délibération n° 2000-121 APF du 12 octobre 2000 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'éducation de la fonction publique de la Polynésie française.

Art. 2. — Les concours interne et externe comprennent les spécialités dont la liste suit :

- enseignement, soutien scolaire, surveillance et administration des écoles, dans le premier degré ;
- animation, encadrement, conseil et soutien scolaire, surveillance de jour ou de nuit à l'externat ou à l'internat et administration, dans le second degré ;

- enseignement et action de formation pratique ou professionnelle dans les centres de jeunes adolescents dans le domaine du bois : menuiserie du bâtiment, couverture traditionnelle, menuiserie d'ameublement, sculpture traditionnelle, charpente marine ;
- enseignement et action de formation pratique ou professionnelle dans les centres de jeunes adolescents dans le domaine de la terre : agriculture maraîchère, horticulture, aménagement et entretien d'espaces verts, arboriculture tropicale, culture de la vanille ;
- enseignement et action de formation pratique ou professionnelle dans les centres de jeunes adolescents dans le domaine du bâtiment et de l'industrie : maçonnerie, carrelage, peinture, métallerie, ferronnerie, soudure, mécanique, entretien de petit matériel, plomberie et sanitaire ;
- enseignement et action de formation pratique ou professionnelle dans les centres de jeunes adolescents dans le domaine du tourisme et de l'artisanat : cuisine et restauration, couture et confection, activités d'entretien familiales et collectives, artisanat à caractère touristique, guide du lagon et des sites touristiques ;
- enseignement et action de formation pratique ou professionnelle dans les centres de jeunes adolescents dans le domaine de la mer : entretien et réparation des coques, entretien et réparation des moteurs marins, éléments de navigation lagonaire, pêche lagonaire et pêche au large.

Les candidats s'inscrivent dans l'une des spécialités ouvertes, au moment de l'inscription au concours, sans possibilité de modification ultérieure.

Les programmes par spécialité sont fixés en annexe du présent arrêté.

Art. 3. — Les concours externe et interne comprennent des épreuves d'admission et des épreuves d'admissibilité.

Les sujets des épreuves du concours externe sont différents de ceux des épreuves du concours interne.

Art. 4. — Les épreuves des concours sont les suivantes :

1° Pour le concours externe :

- a) Epreuves d'admissibilité
 - une composition sur un sujet portant sur des thèmes de nature éducative et administrative au sein des établissements scolaires (durée : 3 heures, coefficient : 2) ;
 - l'analyse d'une documentation à caractère scientifique ou technique portant sur la spécialité retenue par le candidat. Cette épreuve permet d'apprécier les qualités rédactionnelles, de présentation et de logique du candidat, son aptitude à utiliser divers modes de représentation ainsi qu'à exploiter mathématiquement ou professionnellement certaines données de la documentation (durée : 3 heures, coefficient : 2).
- b) Epreuves d'admission
 - un entretien technique portant sur la spécialité retenue par le candidat (durée : 30 minutes, coefficient : 2) ;
 - un entretien avec le jury à partir d'un texte de portée générale relatif à l'éducation et au système scolaire tiré au sort, permettant d'apprécier les connaissances

générales et les qualités de réflexion du candidat (20 minutes) suivi d'une série de questions portant sur la connaissance de la Polynésie française, de ses institutions, de sa société, de son histoire, de sa culture et de son environnement (durée : 30 minutes avec préparation de même durée, coefficient : 3) ;

- Un entretien facultatif en langue tahitienne ou langue anglaise portant sur un sujet d'ordre général (durée : 20 minutes, coefficient : 1). La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte pour l'admission que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

2° Pour le concours interne :

a) Epreuves d'admissibilité

- la rédaction d'un document à partir d'un dossier remis au candidat portant sur un thème de nature éducative et administrative au sein des établissements scolaires (durée : 3 heures, coefficient : 2) ;
- l'analyse d'une documentation à caractère scientifique ou technique portant sur la spécialité retenue par le candidat. Cette épreuve permet d'apprécier les qualités rédactionnelles, de présentation et de logique du candidat, son aptitude à utiliser divers modes de représentation ainsi qu'à exploiter mathématiquement ou professionnellement certaines données de la documentation (durée : 3 heures, coefficient : 2).

b) Epreuves d'admission

- un entretien technique portant sur la spécialité retenue par le candidat (durée : 30 minutes, coefficient : 2) ;
- un entretien avec le jury à partir d'un texte de portée générale relatif à l'éducation et au système scolaire tiré au sort, permettant d'apprécier les connaissances générales et les qualités de réflexion du candidat (20 minutes) suivi d'une série de questions portant sur la connaissance de la Polynésie française, de ses institutions, de sa société, de son histoire, de sa culture et de son environnement (durée : 30 minutes avec préparation de même durée, coefficient : 3) ;
- un entretien facultatif en langue tahitienne ou langue anglaise portant sur un sujet d'ordre général (durée : 20 minutes, coefficient : 1). La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte pour l'admission que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

Art. 5. — Chaque session de concours fait l'objet d'une publicité au *Journal officiel* de la Polynésie française qui précise la date limite de dépôt des inscriptions, la date des épreuves, le nombre de postes à pourvoir ainsi que l'adresse à laquelle les candidatures doivent être déposées.

Art. 6. — La liste des candidats autorisés à se présenter au concours est arrêtée par le Président de la Polynésie française.

Les candidats sont convoqués individuellement.

Art. 7. — Les jurys de concours sont nommés par arrêté du Président de la Polynésie française.

Le jury de chaque concours comprend :

- le directeur général des ressources humaines ou son représentant, *président* ;
- le directeur de la modernisation et des réformes de l'administration ou son représentant ;
- le directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant ;
- un chef d'établissement scolaire ou son représentant ;
- un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'éducation ou un agent public assimilé.

En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Des correcteurs ou des examinateurs spécialisés nommés par le Président de la Polynésie française en raison de leurs compétences particulières peuvent être adjoints au jury. Ils peuvent délibérer avec le jury avec voix consultative.

Art. 8. — Les épreuves sont anonymes.

Il est attribué, à chaque épreuve, une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.

Le jury arrête, pour chacun des concours, la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission.

Art. 9. — Pour l'application des articles 7 et 8 ci-dessus, les jurys peuvent, compte tenu notamment du nombre de candidats, se constituer en groupes d'examineurs en vue de la correction des épreuves écrites et des interrogations orales.

Art. 10. — A l'issue des épreuves, le jury établit par ordre de mérite et dans la limite du nombre de postes ouverts aux concours, la liste d'admission pour chacun des concours ainsi que, le cas échéant, une liste complémentaire.

Le président du jury transmet les listes mentionnées ci-dessus au Président de la Polynésie française avec un compte-rendu de l'ensemble des opérations.

Art. 11. — L'arrêté n° 17 CM du 10 janvier 2005 modifié fixant les modalités, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement des adjoints d'éducation de la fonction publique de la Polynésie française, est abrogé.

Art. 12. — Le ministre du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 février 2016.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre du tourisme,
des transports aériens internationaux,
de la modernisation de l'administration
et de la fonction publique,
Jean-Christophe BOUISSOU.*

ANNEXE

Programme des épreuves d'admissibilité et d'admission (écrites et orales) des concours externe et interne d'adjoint d'éducation de catégorie B de la fonction publique de la Polynésie française

1. Rédaction, composition et entretien avec le jury portant sur un thème de nature éducative et administrative au sein des établissements scolaires

Textes indicatifs :

Code de l'éducation : Principes généraux (livre 1^{er}) ;
 Le statut d'autonomie de la Polynésie française : loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 ;
 La Charte de l'éducation : loi du pays n° 2011-22 du 29 août 2011 et annexe ;
 Projet quadriennal : arrêté n° 1190 CM du 12 août 2011 ;
 Organisation de la direction générale de l'éducation et des enseignements : arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 modifié et arrêté n° 2147 CM du 24 décembre 2015 ;
 Les établissements publics d'enseignement de la Polynésie française (EPTE) : délibération n° 88-145 AT du 20 octobre 1988 modifié, arrêté n° 732 CM du 17 juin 1987 modifié ;
 Les centres de jeunes adolescents (CJA) : délibération n° 2000-129 APF du 26 octobre 2000, arrêté n° 742 CM du 15 mai 2013 ;
 Les écoles publiques de la Polynésie française : Arrêtés n° 795, 796 et 797 CM du 24 juillet 1996 modifié, arrêté n° 956 CM du 9 août 1996

2. Spécialité enseignement, soutien scolaire, surveillance et administration des écoles, dans le premier degré

2.1 Psychologie

- L'enfance : le développement neurocognitif, la construction de l'objet, le nombre et la catégorisation, le raisonnement logique

2.2 Pédagogie

- L'aptitude à enseigner et la transmission du savoir
- L'utilisation des technologies de l'information et de la communication

2.3 Sociologie

- L'école et la société
- La violence et les formes de ruptures scolaires
- L'école et les familles

2.4 Philosophie

- L'éducation : finalités et valeurs
- La citoyenneté
- Connaissance du système éducatif

2.5 Le système éducatif polynésien et les évolutions en cours

- Les valeurs de l'École
- L'organisation des établissements scolaires du second degré en Polynésie française : structures, personnels, instances
- Les grands débats d'actualité sur l'éducation
- L'accueil des élèves à besoins spécifiques particuliers

3. Spécialité animation, encadrement, conseil et soutien scolaire, surveillance de jour ou de nuit à l'externat ou à l'internat et administration, dans le second degré

3.1 Psychologie

- L'adolescence, la relation adulte-adolescent et les relations entre adolescents

3.2 Pédagogie

- L'aide à l'élève dans son travail personnel
- L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les contextes hors de la classe (études, internat...)

3.3 Sociologie

- L'école et la société
- La violence et les formes de ruptures scolaires
- L'école et les familles

3.4 Philosophie

- L'éducation : finalités et valeurs
- La citoyenneté
- Connaissance du système éducatif

3.5 Le système éducatif polynésien et les évolutions en cours.

- Les valeurs de l'École
- L'organisation des établissements scolaires du second degré en Polynésie française : structures, personnels, instances
- Les grands débats d'actualité sur l'éducation
- L'accueil des élèves à besoins spécifiques particuliers

4. Spécialité enseignement et action de formation pratique ou professionnelle dans les CJA dans le domaine du bois : menuiserie du bâtiment, couverture traditionnelle, menuiserie d'ameublement, sculpture traditionnelle, charpente marine
 - 4.1 La communication technique
 - L'expression et réalisation graphique
 - Les conventions et normes de représentation
 - Les codes et langages
 - Les outils de représentation
 - L'expression graphique à caractère artistique
 - 4.2 Les ouvrages
 - Les types d'ouvrages
 - Le système de conception et déconstruction des ouvrages
 - Les liaisons
 - Les composants et quincailleries
 - Les technologies auxiliaires
 - 4.3 Les matériaux et produits
 - Les types de matériaux et produits
 - Les caractéristiques physiques et mécaniques des matériaux et produits
 - 4.4 Les procédés et processus de réalisation
 - Les moyens et techniques de production
 - Les techniques d'usinage par enlèvement de matière
 - Les techniques d'assemblage et de montage
 - Les techniques de finition
 - Les techniques de pose
 - L'organisation des processus
 - 4.5 La santé et la sécurité au travail
 - Les principes généraux
 - La prévention
 - La conduite à tenir en cas d'accident
 - Les manutentions manuelles et mécaniques
 - Les principaux risques
 - La protection du poste de travail
 - La protection de l'environnement
 - Les risques spécifiques
 - 4.6 Le contrôle qualité
 - Les types de contrôle
 - Les moyens de contrôle
 - La maintenance des matériels
 - 4.7 Sculpture traditionnelle
 - Arts appliqués et culture artistique
 - Dessin technique et dessin d'art
 - Modelage
 - Connaissance du bois et des différentes techniques de préparation
 - Connaissance des machines et des outils
 - Les techniques de réalisation de sculptures
 - Les techniques d'assemblage

Ce programme fait appel aux notions de mathématiques des baccalauréats technologiques.

5. Spécialité enseignement et action de formation pratique ou professionnelle dans les CJA dans le domaine de la terre : agriculture maraîchère, horticulture, aménagement et entretien d'espaces verts, arboriculture tropicale, culture de la vanille
 - 5.1 Agriculture
 - 1 - Gestion et comptabilité :
 - Principe de la comptabilité en partie double
 - Bilan
 - Compte d'exploitation
 - 2 - Transformation, distribution et commercialisation :
 - 2.1 - Analyse succincte des fonctions de transformation, de distribution et de commercialisation
 - 2.2 - Les circuits : circuits courts, longs, l'intégration
 - 2.3 - Les prix des produits agricoles :

- Procédés d'observation
- Problèmes de l'offre et de la demande
- Caractéristiques des prix agricoles
- Moyens d'intervention
- 3 - *L'agriculture dans l'économie du territoire de la Polynésie française.*
- 5.2 **Espaces verts**
 - Botanique et génétique : anatomie et physiologie végétales
 - Systématique : principales familles, écologie
 - Génétique : amélioration des végétaux
 - Pédologie et agrologie : formation, évolution et classification des sols ; propriétés physiques, chimiques et biologiques du sol
 - Amélioration du sol ; amendements et engrais, principes de fertilisation
 - Protection des végétaux : zoologie horticole ; pathologie végétale ; phytopharmacie
 - Climatologie : facteurs du climat, leurs influences sur la végétation ; appareils de mesure ; prévision du temps
 - Technologie horticole : multiplication des végétaux et pépinières ; cultures ornementales (floriculture de serre, floriculture de plein air, arboriculture)
 - Génie horticole : irrigation et drainage, moteurs, machines et outils, serres et abris
 - Art paysager : historique
 - Différents types d'espaces verts
 - Conception des espaces verts : principes esthétiques et fonctionnels ; utilisation des végétaux
 - Réalisation des espaces verts ; terrassements, modelés du terrain, viabilité, plantations, engazonnement, éléments annexes (décoratifs, attractifs, utilisations)
 - Devis descriptif et estimatif
- 5.3 **Productions végétales**
 - 1 - *Le sol :*
 - Propriétés physiques, physico-chimiques et biologiques du sol
 - Humus et amendements chimiques. Acidité du sol et amendements calcaires
 - Azote, phosphore, potassium et autres éléments majeurs :
 - Règles essentielles d'apport
 - Bases de la fertilisation raisonnée
 - Notions sur le travail du sol
 - 2 - *L'eau :*
 - 2.1 - *L'eau dans le sol :*
 - Rétention et circulation de l'eau dans le sol
 - La perméabilité du sol
 - Les méthodes d'assainissement
 - Le sol, réservoir d'eau pour les cultures
 - 2.2 - *L'eau et les plantes :*
 - Pluviométrie
 - Evapotranspiration potentielle et évapotranspiration réelle
 - Besoins en eau des cultures
 - Irrigation (principes, étude de quelques modes d'irrigation)
 - 2.3 - *La température et la lumière :*
 - Seuils de végétation
 - Somme de températures
 - Thermopériodisme
 - Action des températures extrêmes sur le végétal
 - Action des températures basses et du photopériodisme sur la mise à fleur
 - Techniques permettant au végétal de mieux utiliser l'énergie lumineuse
- 3 - *Protection des végétaux :*
 - 3.1 - *Caractères généraux des principaux groupes d'ennemis des cultures :*
 - Ravageurs : nématodes, mollusques, myriapodes, acariens, insectes, oiseaux, mammifères
 - Maladies : champignons, bactéries, mycoplasmes, virus
 - Mauvaises herbes : principales familles botaniques nuisibles aux cultures
 - 3.2 - *Méthodes générales de lutte :*
 - Méthodes culturales et prophylactiques
 - Méthodes physiques et mécaniques
 - Méthodes biologiques
 - Méthodes chimiques : modes d'action des insecticides, fongicides et herbicides
 - Notions de lutte intégrée
 - 3.3 - *Ennemis des principales cultures :*
 - Ennemis communs à plusieurs cultures (ravageurs, champignons)
 - Ennemis des cultures sur le territoire
 - Agrumes

- Ananas
- Autres cultures fruitières
- Bananiers et fei
- Cultures maraichères
- Cultures vivrières (taro, tarua, patates douces...)
- Cultures de la vanille
- Cultures ornementales et florales

Ce programme fait appel aux notions de mathématiques des baccalauréats technologiques.

6. Spécialité enseignement et action de formation pratique ou professionnelle dans les CJA dans le domaine du bâtiment et de l'industrie : maçonnerie, carrelage, peinture, métallerie, ferronnerie, soudure, mécanique, entretien de petit matériel, plomberie et sanitaire

6.1 Bâtiment

- Classification des roches, composition
- Matériaux (chaux et ciments, mortiers, béton armé, plâtre, fontes, fers et aciers)
- Pierres naturelles
- Enduits
- Notions générales sur le chauffage ; calcul des déperditions et des puissances
- Lecture de plan, échelle, coupes, surfaces
- Les matériaux naturels utilisés en construction (CFPA)
- Les granulats
- Les liants hydrauliques
- Les mortiers hydrauliques
- Les adjuvants des mortiers et bétons
- Les bétons et mortiers prêts à l'emploi
- La composition granulaire des bétons
- Les caractères de bétons et des aciers
- Les fondations (notions élémentaires)
- Les fondations superficielles
- Les fondations par puits
- Les fondations profondes
- Les radiers
- Les murs en maçonnerie
- Les murs de façade en maçonnerie
- La stabilité des murs en maçonnerie
- Les murs de soubassement
- Les murs de refend
- La réalisation des maçonneries
- Les enduits
- La préfabrication industrielle
- La structure poteaux-poutres-planchers
- Les planchers avec dalles alvéolées précontraintes
- Les poutres précontraintes
- Les composants préfabriqués des chantiers
- La vibration des bétons
- Les coffrages poteaux, poutres, dalles
- Les voiles en béton armé
- Les escaliers
- Les toitures-terrasses

6.2 Métallerie, soudure

- Les différents métaux et alliages
- Le travail des métaux (ferreux et non ferreux)
- Les profilés métalliques et leur emploi
- Les différents types et procédés d'assemblages des profilés
- Les métaux ferreux. Traitements thermiques
- Les différents procédés et méthodes de soudage (sur différents métaux)
- Le soudage aux gaz et SOA
- Le soudage électrique
- Les appareils de soudage à l'arc
- Le soudage à l'arc à l'air libre
- Les procédés de soudage mixtes
- Les procédés de soudage sous protections gazeuses TIG MIG MAG

- Les procédés de soudage électrique par résistance
- Les règles de sécurité envers les risques dus à l'électricité et aux chocs électriques, aux radiations, rayonnements, projections
- La protection du soudeur et du voisinage dans les ateliers de soudage
- Les défauts des soudures
- Correction des déformations
- Contrôle du soudage
- L'utilisation industrielle des profilés métalliques dans la construction.

Ce programme fait appel aux notions de mathématiques des baccalauréats technologiques.

7. Spécialité enseignement et action de formation pratique ou professionnelle dans les CJA dans le domaine du tourisme et de l'artisanat : cuisine et restauration, couture et confection, activités d'entretien familiales et collectives, artisanat à caractère touristique, guide du lagon et des sites touristiques

7.1 Restauration, cuisine, hôtellerie, vente

a) Restauration :

- Le restaurant et son environnement :
 - les arts de la table, contenus et habitudes des principales clientèles
 - les différentes formules de restauration, les locaux, le mobilier, le matériel particulier produit, le service de restaurant
 - le personnel de restaurant
 - les règles de service
- Connaissance des produits : sauces, beurres composés, garnitures
- Port du matériel et débarrassage
- Bon de commande clients
- Les annonces au passe de la cuisine
- L'arrivée des clients
- La prise de commandes des mets
- Les apéritifs et les cocktails
- Le vin
- Les fromages AOC
- L'hygiène.

b) Cuisine :

- Le personnel de cuisine
- Les locaux
- Le matériel de cuisson, de stockage, de conservation
- Les cuissons
- Les préparations de base
- Les produits
- Les préparations culinaires
- Les procédés de conservation
- Approvisionnement des services
- Le lexique culinaire
- Les relations cuisine/restaurant
- Les techniques évolutives : cuissons, refroidissement, remise en température
- Les produits semi-élaborés
- Hygiène : microbiologie, hygiène des locaux et du personnel, la méthode HACCP.

c) Hôtellerie :

- Le tourisme et l'hôtellerie
- Les différents modes d'hébergement
- Les structures d'accueil en hôtellerie
- Le produit chambre
- L'entreprise hôtelière : structure et personnel
- La qualité de l'accueil et du service
- La fonction entretien des étages : technologie appliquée à l'hygiène
- La fonction lingerie
- La décoration finale
- La restauration aux étages
- Economat : boissons du mini-bar.

d) Vente :

- La fonction commerciale
- L'appareil commercial (forme de commerce, méthode de vente, caractéristiques des ensembles commerciaux)
- La grande distribution
- Le marché du point de vente
- Les produits

- L'espace de vente
 - Les achats
 - Les ventes et leur suivi
 - Le développement des ventes
 - La gestion des produits.
- 7.2 Couture et Artisanat**
- Définition du produit
 - Définition de la réalisation technique
 - Obtention des formes, des patrons
 - Connaissance des matières d'œuvre
 - Solutions technologiques liées aux matières d'œuvre et fournitures..
 - Connaissance et utilisation des matériels – sécurité et ergonomie
 - Sécurité et risques professionnels
 - Procédés de préparation et de fabrication
 - Procédés et techniques de réalisation
 - Gestion des réalisations
 - Arts Appliqués
 - L'influence des contextes culturels, stylistiques et socio-économiques
 - Connaissances appliquées à la mise au point esthétique d'une proposition :
 - les notions relatives à la collecte et l'analyse des données ;
 - les notions relatives à la définition graphique, chromatique et volumique du produit, ainsi que les moyens de traduction et d'expression liés à la mise au point esthétique d'une proposition.
- 7.3 Guide du lagon et des sites touristiques**
- Connaissance du patrimoine naturel de la Polynésie (faune, flore, milieux marins...)
 - Archéologie, ethnologie, histoire, langue et culture
 - Conduite d'action et encadrement d'un groupe de touristes

Ce programme fait appel aux notions de mathématiques des baccalauréats technologiques.

- 8. Spécialité enseignement et action de formation pratique ou professionnelle dans les CJA dans le domaine de la mer : entretien et réparation des coques, entretien et réparation des moteurs marins, éléments de navigation lagonaire, pêche lagonaire et pêche au large**
- 8.1 Navigation maritime**
- Les instruments de navigation
 - Les documents de navigation, leur correction, l'information du navigateur
 - La réglementation de la circulation maritime
 - La navigation côtière à vue ; l'estime
 - La navigation radio-électrique et les appareils de positionnement
 - Le balisage
 - L'information météorologique
 - La circulation générale de l'atmosphère
 - Les anticyclones et les dépressions ; le régime de vents
 - Les systèmes nuageux et les fronts.
- 8.2 Techniques de pêche**
- La pêche traditionnelle
 - La pêche hauturière
 - La pêche lagonaire
 - La protection du milieu marin
- 8.3 Mécanique marine :**
- Moteurs essence et diesel :**
- Les principes généraux de fonctionnement
 - Les technologies des moteurs à 4 temps et à 2 temps, cycles
 - Le descriptif des organes principaux
 - L'alimentation en air (principe et but de la suralimentation)
 - L'alimentation en combustible
 - La réfrigération et l'équilibre thermique
 - Le graissage
 - La distribution, les liaisons moteur-propulseur
 - L'entretien courant.
 - Les équipements auxiliaires
 - L'électricité (notions générales, alternateurs, moteurs et accumulateurs)
 - Les appareils de contrôle et les systèmes de sécurité des moteurs.

8.4 Charpente marine**La communication technique**

- L'expression et réalisation graphique
- Les conventions et normes
- Les codes et langages
- Les outils de représentation

Les ouvrages

- Classification et typologie des bateaux
- Les éléments constitutifs du bateau
- Les systèmes de conception et de construction des ouvrages
- Les liaisons
- Les composants et quincailleries
- L'évolution des techniques et des ouvrages

Les matériaux et produits

- Les types de matériaux et produits
- Les caractéristiques physiques et mécaniques des matériaux et produits

Les procédés et processus de réalisation

- Les moyens et techniques de production
- Les techniques d'usinage par enlèvement de matière
- Les techniques d'assemblage
- Les techniques de traitement et de préservation des bois
- Les techniques de manutention, stockage, chargement et transport
- Les techniques de levage et de pose
- L'organisation des processus

Le contrôle et la qualité

- Les types de contrôle
- Les moyens de contrôle

La maintenance des matériels

- La maintenance préventive de 1^{er} niveau
- La maintenance corrective

8.5 La santé et la sécurité au travail

- Les principes généraux
- La prévention
- La conduite à tenir en cas d'accident
- Les manutentions manuelles et mécaniques
- Les principaux risques
- La protection du poste de travail
- La protection de l'environnement
- Les risques spécifiques
- Les incendies
- Les pannes et les avaries
- La classification des feux
- Les matériels de lutte contre le feu et les voies d'eau
- Les modalités d'intervention en cas d'incendie ou de voies d'eau
- La sauvegarde des vies humaines

Ce programme fait appel aux notions de mathématiques des baccalauréats technologiques.